



LES DÉCHETS VERTS.... DE QUOI PARLE-T-ON?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et des jardins.
En France, 165 kg de déchets verts par personne sont produits par an.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS... C'EST INTERDIT !

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts sur l'ensemble de la région.

Des dérogations sont accordées dans le cadre des obligations de débroussaillage prévues par le code forestier (articles L-131-10 et suivants).

Ces dérogations sont fixées par arrêté préfectoral et sont limitées aux périodes hors épisode de pollution et à des moments de la journée favorables à une bonne dispersion des particules.



POUR PLUS D'INFORMATIONS....



Site de Qualitair Corse :
<http://www.qualitaircorse.org/>



Sur le site de la DREAL de CORSE, rubrique Energie / Climat / Air :
<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/>



Pour trouver la déchetterie la plus proche de chez vous :
Sur le site de votre commune ou de votre communauté de communes.

BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS....

**C'EST DANGEREUX POUR
VOTRE SANTÉ !**



UNE COMBUSTION TOXIQUE

Le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules émises véhiculent des composés cancérigènes comme des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

En outre, la toxicité des substances émises est accrue lorsqu'on y associe d'autres déchets, comme des plastiques ou bois traités.

L'impact sanitaire est donc fort.

On estime par exemple à 8 mois la perte d'espérance de vie par personne liée à la pollution particulaire.

(source : sante.gouv.fr, 2002)



LE SAVIEZ-VOUS ?

50 Kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que....



3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon équipé d'une chaudière performante.



18400 km parcourus par une voiture essence récente.



70 à 920 trajets jusqu'à votre déchetterie

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ne brûlez plus vos déchets verts ... Valorisez-les !



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En tas ou dans un composteur, vos tontes de pelouse et feuillages serviront d'amendement pour vos futures plantations.

Aujourd'hui, le SYVADEC met gratuitement à votre disposition des composteurs individuels... Renseignez-vous !



LE BROYAGE OU LE PAILLAGE

Les petits et gros branchages broyés constitueront un excellent paillis pour le jardin et le potager. Ce paillis fertilisera durablement le sol, préservera son humidité et limitera la croissance des mauvaises herbes.

Autre astuce : La tonte Mulching, qui permet de broyer finement votre herbe pour la laisser sur place.



LA DÉCHETTERIE

Déposez-y vos déchets verts, ils seront valorisés !

En Corse, un réseau de déchetteries accueille toute l'année et gratuitement vos déchets verts.

Pour savoir quelle est la plus proche de chez vous, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de vos services de collecte.